Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260504-2026_37-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	23
Représentés	:	4
Votants	:	27

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
4 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 28 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 28 avril 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, *M. VALLET,* M. GROSBOIS, *M. VALET,* M. PERRIGAULT, *Mme CHERRUET,* Mme YOUBOU, *Mme POIRIER* DEMEURÉ, M. GUINARD, M. ARNAUD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

Étaient représentés **:**
M. RAMIREZ donne pouvoir à M. FOUVILLE
Mme JOURDY donne pouvoir à Mme COTTIER
Mme MARET donne pouvoir à Mme TOULOUSE
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ

Monsieur HEUZE a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-37- Institutions- Désignation de référents pour la surveillance et la gestion des espèces à enjeux sur la santé humaine (EESH)

Il est précisé que, selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, "le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin".

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

La présence croissante d'espèces à risques sanitaires, telles que le frelon asiatique, le moustique tigre et certaines espèces végétales invasives, constitue une menace pour la santé publique, la biodiversité et les activités humaines. Leur surveillance et leur gestion nécessitent une organisation coordonnée entre Montfort Communauté, ses communes membres et les organismes compétents. La désignation de référents communaux permettra d'assurer une vigilance renforcée, une meilleure circulation de l'information et une réactivité accrue sur le terrain. Cette structuration est indispensable pour prévenir les risques, accompagner les habitants et mettre en œuvre les actions recommandées.

Montfort Communauté a invité chaque commune membre à désigner deux référents communaux pour la surveillance et la gestion des espèces à risques sanitaires :

➔ un référent élu, chargé du pilotage politique et de la coordination avec l'EPCI ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260504-2026_37-DE

➔ un référent technique, chargé du suivi opérationnel sur le terrain.

	Référent	Frelon Asiatique	Ragondin	Moustique Tigre	Chenilles processionnaires	Espèces végétales
Pleumeleuc	Élu	Kévin Marié	Kévin Marié	Kévin Marié	Kévin Marié	Kévin Marié
	Technique	Olivier Bouillet	Olivier Bouillet	David Rabasté	Olivier Bouillet	Olivier Bouillet

Les référents auront pour missions :

➔ d'assurer la vigilance et la remontée d'informations concernant : le frelon asiatique, le moustique tigre, les espèces végétales à enjeux sanitaires (ambroisie, berce du Caucase, etc.) ;
➔ de relayer les campagnes de prévention et de communication ;
➔ de participer aux actions de formation proposées par l'EPCI ou ses partenaires ;
➔ de coordonner les interventions techniques nécessaires sur le territoire communal.

- Montfort Communauté assure l'accompagnement des communes, notamment par :
  ➔ la mise à disposition d'outils de communication,
  ➔ la diffusion des guides techniques,
  ➔ la coordination avec les organismes compétents (FDGDON, GDSA, ARS, etc.),
  ➔ l'appui à la mise en œuvre des actions de surveillance et de lutte.

A noter que les conventions de partenariats seront à renouveler fin 2026 entre Montfort Communauté, ses communes membres et les entreprises référencées sur le territoire.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les missions confiées aux collectivités territoriales en matière de prévention des risques sanitaires et environnementaux ;
Vu les dispositifs nationaux et régionaux relatifs à la surveillance et à la lutte contre les espèces à risques sanitaires, notamment :
– le Plan national de lutte contre le frelon asiatique ;
– les actions de surveillance du moustique tigre (Aedes albopictus) ;
– les recommandations nationales concernant les espèces végétales à risques sanitaires (ambroisie, berce du Caucase, etc.) ;
Vu les missions d'appui technique assurées par FREDON Bretagne / FDGDON35, GDSA et les partenaires institutionnels dans le cadre de l'approche « One Health – Une seule santé » ;
Considérant que certaines espèces animales et végétales, locales ou exotiques, peuvent présenter un risque pour la santé humaine, la biodiversité et les activités économiques, et nécessitent une vigilance accrue ;
Considérant que la surveillance, la prévention et la sensibilisation constituent des leviers essentiels pour limiter leur propagation et protéger les populations ;
Considérant que la coordination Montfort Communauté, ses communes membres et les organismes compétents est indispensable pour assurer une gestion efficace de ces espèces ;
Considérant qu'il est nécessaire de désigner, au sein de chaque commune, des référents identifiés afin d'assurer :
– la remontée d'informations,
– la coordination des actions de terrain,
– la sensibilisation des habitants,
– le lien opérationnel avec les services de l'EPCI et les organismes partenaires ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260504-2026_37-DE

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **DESIGNER Olivier BOUILLET (hors moustique tigre pour lequel le référent désigné est David RABASTE)** en qualité de référent technique et **Kévin MARIÉ** en qualité de référent élu pour la surveillance et la gestion des espèces à risques sanitaires
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Michel HEUZE

Le Maire,
Yannick FOUVILLE